



Communiqué de presse du 16 mars 2015

Données chiffrées de la politique de santé à l'école: des clignotants alarmants

Le ministère vient de publier un rapport sur la « *politique éducative, sociale et de santé en faveur des élèves : quelques données chiffrées 2011-2013* », chiffres qui devraient refléter, entre autres, l'activité des médecins de l'Education nationale auprès des élèves.

Le taux annoncé de réalisation de la visite médicale obligatoire de la sixième année (qui comprend un dépistage des troubles spécifiques du langage et de l'apprentissage), est d'environ 79%, chiffre figurant aussi dans la présentation du projet de loi de finances 2015. Le ministère montre une progression de ce taux depuis 2010 et annonce comme objectif en 2014 une réalisation de ces bilans à hauteur de 83%, puis de 90% en 2017. Le ministère comptabilise ensemble les visites médicales et les bilans infirmiers.

Or, en 2011-2012, seuls 46,7% des élèves de 6 ans ont eu une visite médicale, et ce pourcentage a même diminué de 5,5% l'année suivante. Par ailleurs, l'objectif de dépistage des troubles des apprentissages est lui aussi en forte chute avec 48% de dépistage des troubles des apprentissages dans ce rapport, alors qu'il y en avait eu 74% en 2008. De plus la question de la disparité territoriale n'est absolument pas évoquée, alors qu'elle était majeure en 2008 allant de 25% à 90% de visites médicales réalisées selon les académies.

Il est à noter que le nombre de nouveaux projets d'accueil individualisé pour les élèves porteurs de maladie chronique continue à progresser et à accroître la surcharge de travail des médecins scolaires.

Par ailleurs, ce rapport cultive l'ambiguïté d'intervention entre médecins et infirmiers. Le SNMSU UNSA Education rappelle que la démarche santé repose sur l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, dont les médecins de l'éducation nationale, mais ceci dans le cadre d'une approche pluriprofessionnelle cohérente et complémentaire et dans le respect des compétences de chacun.

Le SNMSU UNSA Education s'inquiète de la diminution importante du nombre des médecins de l'Education nationale et alerte depuis de nombreux mois sur la nécessité de rendre attractif ce métier essentiel à la réussite éducative des élèves. Le SNMSU UNSA Education a fait de nombreuses propositions pour la déclinaison du parcours santé dans le système éducatif tel que prévu dans la loi de refondation de l'école.

Ces chiffres ne leurrent en réalité personne !

Comment peut-on vouloir réduire les inégalités sociales et de santé en se voilant la face sur les indicateurs et les déterminants ?

Comment le ministère compte-t-il répondre notamment à l'obligation de délivrance d'avis médical dans le cadre des travaux réglementés ou au suivi des élèves ayant besoin d'un projet d'accompagnement personnalisé sans médecin de l'Education nationale?

Cet attentisme face aux orientations de politique de santé à l'école ne fait que creuser les différences, augmenter les difficultés d'accès aux soins et aux aménagements de la scolarité.

Le SNMSU UNSA Education attend, toujours, des décisions, rapides... !